



Commission Départementale des Terrains et Equipements

Président : M. Michel GAUVIN

Présent : M. Maurice BOISNOIR

PV du 07 novembre 2023

Ville de Villemoisson

Stade des Erables NNI 916670101

Deux représentants de la CDTIS se présenteront le jeudi 23/11/2023 à 10h30 pour le classement du stade cité ci-dessus.

Merci de mettre les installations en configuration de match et de laisser libre l'accès aux vestiaires.

De fournir :

- Le plan côtés de situation
- Le plan côtés de détail de l'aire de jeu (échelle 1/200)
- Le plan côtés des vestiaires cotés
- L'AOP (attestation d'ouverture au public)
- L'attestation de capacité (<300 places assises)
- Le PV de CDS (commission de sécurité)
- La convention de mise à disposition des installations

La présence d'un membre du club et de la municipalité est obligatoire

- Suite au courrier du COUDRAYSIEN FC du 31/10/2023 la commission donne dérogation au COUDRAYSIEN FC pour jouer leurs matchs de U14 - +45 ans - et séniors D4 sur le terrain synthétique et ce jusqu'au classement initial de ce terrain.

Prochaine réunion mardi 14 novembre 2023 à 16h

Le secrétaire
BOISNOIR Maurice

Le Président
GAUVIN Michel